

8.3.2017

A8-0251/122

Amendement 122

Robert Jarosław Iwaszkiewicz, Peter Lundgren, Petr Mach, Kristina Winberg, Beatrix von Storch

au nom du groupe EFDD

Rapport

A8-0251/2016

Vicky Ford

Contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes

COM(2015)0750 – C8-0358/2015 – 2015/0269(COD)

Proposition de directive

–

Proposition de rejet

Le Parlement européen rejette la proposition de la Commission.

Or. en

Justification

La révision de cette directive repose sur le prétexte de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Or, elle aura uniquement des effets sur les personnes qui détiennent des armes à feu en toute légalité. Elle incarne, en cela, un déficit démocratique énorme, qui ne peut être accepté en Europe. Outre qu'elle prend appui sur un prétexte fallacieux, cette révision a été poussée dans l'urgence, sans être assortie d'aucune étude de ses incidences. Cette accumulation d'erreurs ne peut être tolérée. Il y a donc lieu de rejeter cette proposition, au nom du principe «Mieux légiférer» ainsi que des principes de la transparence et de la responsabilité.